



Revue de presse Habitat / Logement social

Acteurs en Champagne-Ardenne – Janvier 2020

Construction

- ➔ [Un nouveau lotissement va voir le jour à Mourmelon-le-Grand \(51\)](#)
- ➔ [Le Foyer Rémois, bailleur social du futur Ehpad à Bar-le-Duc \(55\)](#)
- ➔ [Les travaux d'une nouvelle maison de quartier à Reims \(51\)](#)

Environnement

- ➔ [Les Ardennes veulent miser sur la production d'énergie solaire](#)
- ➔ [Ce bailleur fait baisser les factures d'énergie de ses locataires \(08\)](#)
- ➔ [Individualisation des frais de chauffage chez Hamaris \(52\)](#)
- ➔ [Grand Est : la facture de chauffage atteint 1745 euros en moyenne en 2019](#)

Qualité de service

- ➔ [Les clients et locataires peuvent désormais discuter avec SamBot](#)
- ➔ [Des jeunes s'engagent contre la fracture numérique](#)
- ➔ [Des travaux destinés aux locataires de 70 ans et plus, habitant dans leur logement depuis plus de 25 ans](#)
- ➔ [Châlons-en-Champagne \(51\) : Pourquoi l'année 2019 a été bénéfique à Ensemble2Génération ?](#)
- ➔ [Une année 2020 sous le sceau de l'intergénérationnel à Fère-Champenoise \(51\)](#)

Politique de la Ville et Urbanisme

- ➔ [Voici ce qui caractérise les quartiers prioritaires de Châlons-en-Champagne \(51\)](#)
- ➔ [L'Etat au chevet de l'habitat du centre de Charleville-Mézières \(08\)](#)
- ➔ [Opération de relogement en cours chez Hamaris \(52\)](#)

Pour aller plus loin

- ➡ [Troyes Habitat : 70 ans d'histoire](#)
- ➡ [Les communes qui gagnent et celles qui perdent des habitants dans l'Aube](#)
- ➡ [Grand Est : la nouvelle carte de la composition familiale](#)

N'hésitez pas à nous faire remonter vos événements, actualités que vous souhaitez voir apparaître dans cette revue de presse mensuelle à arcahlm@gmail.com

Un nouveau lotissement va voir le jour à Mourmelon-le-Grand

L'Union Marne – 13/01/2020

Les premiers coups de pelle pour le nouveau lotissement de Mourmelon-le-Grand viennent d'être donnés.



Au total, 54 parcelles de 378 à 629 m² vont être aménagées.
Elles sont à la vente à partir de 45 500 €.

En 2015, la ville de garnison de 5 100 habitants a confié au Foyer Rémois la réalisation d'un nouveau lotissement baptisé « Le Buisson Filot 2 ».

Celui-ci s'inscrit dans le prolongement du « Buisson Filot 1 ».

Il s'agissait d'un précédent programme d'une cinquantaine de parcelles, aménagé en 2009-2010.

Ce second lotissement a dans un premier temps fait l'objet d'un défrichage et de fouilles archéologiques, avant d'entraîner la modification du plan local d'urbanisme (PLU). Ces opérations terminées, la commercialisation des 54 parcelles du « Buisson Filot 2 » a été lancée l'an dernier par Immocoop, une filiale du Foyer Rémois.

Le 6 janvier, arrivaient les premiers engins de chantier. La future voirie a d'ores et déjà commencé à se dessiner dans le but d'aménager les réseaux et viabiliser les terrains. Cette étape devrait prendre fin au 31 mars afin de permettre l'instruction des permis de construire.

L'Est Eclair – 24/01/2020

Le Foyer Rémois, bailleur social du futur Ehpad de la Sapinière, et l'entreprise générale GTM Halle ont convié ce mercredi soir les riverains de la Côte Sainte-Catherine à une réunion publique d'information sur les éventuels impacts liés au chantier. Mais pas question de parler de l'exploitation.



Le futur Ehpad de la Sapinière regroupera 141 lits : 95 pour personnes âgées dépendantes, 28 places Alzheimer, 18 places pour personnes handicapées vieillissantes et 6 places en accueil de jour.

Une trentaine de riverains de la Côte Sainte-Catherine étaient conviés, le 22 janvier au soir à une réunion publique de présentation du chantier en cours du futur Ehpad de la Sapinière.

En l'absence du maître d'œuvre Pierron Architecture, le Foyer Rémois (bailleur social) et l'entreprise générale GTM Halle ont présenté l'état d'avancée des travaux. Avec une précision utile de Sylvain Le Viol, directeur commercial et du développement du Foyer Rémois : « Nous n'avons pas de réponses liées à l'exploitation du site. Nous sommes là pour évoquer les impacts du chantier sur votre quotidien ».



Peu de nuisances sonores

Très peu visiblement, puisque ledit chantier, sur une parcelle de 10 200 m², vit en vase clos, entouré de clôtures.

Sur place, tous les déchets sont triés avant recyclage et les nuisances sonores semblent quasi inexistantes.

« Le seul équipement qui pourra faire du bruit, et encore, l'équivalent d'une machine à laver, est le groupe électrogène qui fonctionne en cas de coupure de courant, c'est-à-dire très rarement », indique Florent Godard, directeur des travaux chez GTM Halle.

Réception à l'été 2021

S'agissant du calendrier, le chantier avance dans les temps.

« Les travaux ont débuté en septembre 2019 pour deux mois de terrassement, suivis de deux mois pour les infrastructures, les fondations », a détaillé Amélie Terrié, responsable d'opération au Foyer Rémois.

Le début du gros œuvre (les superstructures) est prévu pour la fin du printemps 2020, avant l'entrée en lice de tous les corps de métiers intermédiaires pendant une bonne année.

La réception du site est programmée au cours de l'été 2021. Coût de l'Ehpad : 13 M€.

Reims : les travaux d'une nouvelle maison de quartier à Croix-Rouge débutent

L'Union Marne – 06/01/2020

Après les Épinettes, une nouvelle maison de quartier va voir le jour à Croix-Rouge, à Reims. Les travaux débutent pour cet équipement d'un coût de 4,25 millions.



La nouvelle maison de quartier de Croix-Rouge. - Jean-Philippe Thomas Architectes

Un équipement de 4,25 millions d'euros qui viendra notamment suppléer l'espace Watteau, vétuste et très petit.

Pour l'heure, la structure n'a pas de nom. « On a lancé un appel auprès des usagers pour qu'ils fassent des propositions, il y a déjà quelques pistes », explique Mario Rossi, adjoint au maire en charge de la proximité.

Ce dernier rappelle qu'il existait à l'arrivée d'Arnaud Robinet le Billard/la Nacelle près des Coquilles et l'espace Watteau à l'autre extrémité du quartier. « Il n'y avait rien entre les deux et l'espace Watteau était vraiment très petit, 300 mètres carrés. »

Le projet existant n'était pas approprié pour la nouvelle majorité. « Le maire m'a demandé de travailler le projet. J'ai donc mené un important travail de concertation avec tous les acteurs du quartier et notamment les personnes de la maison de quartier. » Plusieurs thématiques sont ressorties de cette concertation selon l' élu. Tout ce qui concerne une maison de quartier évidemment, comme le multi-accueil, l'intergénérationnel...

« Mais il y avait aussi une demande de la part du tissu associatif où chacun était un peu chez soi. Le souhait, c'était un espace pour pouvoir se rassembler, pour mutualiser, chacun gardant son autonomie. »

C'est ainsi que la nouvelle maison de quartier abritera ainsi une salle polyvalente, qui pourra aussi être un espace de pratique sportive.

Enfin, tout ce qui tourne de l'emploi semblait aussi faire partie des préoccupations. « On parle d'un point de première information, qui doit permettre d'orienter. La maison de quartier n'a pas vocation à trouver du travail, ni à faire ce qui se fait déjà. »

À l'arrivée, la nouvelle maison de quartier aura une surface d'environ 1 300 mètres carrés, auxquels il faut ajouter 800 mètres carrés d'espaces extérieurs (jardin petite enfance, jardin enfance, etc.).

« Le tout est totalement de plain-pied, donc très fonctionnel, simple, avec un espace cuisine, grâce à un travail commun avec les utilisateurs, les services de la Ville et le cabinet d'architectes, avec un très beau résultat », estime Mario Rossi.

Il s'agit d'une opération ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) avec une participation de la Ville et du Grand Reims. Les travaux doivent durer 14 mois pour une livraison en mars 2021, si tout va bien.

Les Ardennes veulent miser sur la production d'énergie solaire

L'Ardennais – 23/01/2020

Les Ardennes, un département solaire ? Plus que jamais, on veut y produire de l'énergie photovoltaïque.



Les panneaux photovoltaïques vont-ils se multiplier dans les Ardennes ? - Archives AFP

Les Ardennes, la nouvelle ferme solaire du Grand Est ? Du côté politique comme des professionnels du secteur, on y croit. Et sur le terrain, on se met en ordre de bataille pour développer la production d'énergie photovoltaïque.

L'Ademe, agence de l'État, vise un mix énergétique 100 % renouvelable d'ici 2050, le territoire aurait une carte à jouer.

Il s'agit de l'une des pistes dégagées dans le cadre du Pacte Ardennes pour faire du département un producteur d'énergies vertes, en plus du volet méthanisation. Le territoire pourrait candidater pour obtenir le label « département solaire ». Pour l'heure, les installations sont peu nombreuses et le fait de particuliers.

Technologiquement, c'est le moment

De prime abord, associer Ardennes et énergie solaire pourrait paraître incongru. Pourtant, avec cinq heures d'ensoleillement par jour en moyenne en 2019, soit quasiment une heure de plus que lors des décennies 1991-2010, le département n'a pas à rougir.

Il faut également préciser que c'est « la luminosité et non la chaleur qui produit l'énergie, même si moins d'ensoleillement signifie toujours moins d'énergie », précise Yann Amblard de Climaxion (<https://www.climaxion.fr/>), un programme de l'Ademe et de la Région Grand Est. Mais aujourd'hui, « le matériel est plus performant », ce qui la rend intéressant sous nos latitudes.

Et les collectivités territoriales s'en emparent, accompagnées dans leur volonté politique par des subventions publiques. Comparé à d'autres modes de production d'énergie, le photovoltaïque représente « un investissement abordable. Les prix ont été divisés par ou deux ou trois en quinze ans », ajoute Yann Amblard.

Du foncier disponible, des mégawatts à décrocher

Le foncier, ce n'est pas ce qui manque dans le département. Entre les friches industrielles, les terrains nus et les bâtiments publics à équiper, les opportunités sont nombreuses pour accueillir des projets photovoltaïques tant au sol que sur bâti. Trois projets sont lancés selon divers degrés d'avancement : sur l'ancienne base de l'Otan à Regniowez, l'aérodrome de Douzy et la friche SNCF de Nouvion-sur-Meuse.

Par ailleurs, les autorités engagées dans le Pacte et le député Jean-Luc Warsmann travaillent à recenser les terrains susceptibles d'accueillir des panneaux. « Ils appartiennent à du privé comme du public, et n'ont pas d'autre vocation. Le conseil départemental est intéressé, la SNCF, des entreprises. La note est prévue au 1er février. » En parallèle, l'État révisé actuellement son schéma régional dans lequel sont attribuées les capacités de production par territoire. Le réseau ne peut accueillir anarchiquement toute la production de mégawatts.

Plusieurs centaines de mégawatts pourraient être attribuées aux Ardennes, un quota très important.

Pour les particuliers, les intercommunalités sont invitées à développer des cadastres solaires. Objectif : permettre aux habitants de connaître le potentiel solaire de leur logement.

L'Ardennais – 01/2020

Habitat 08 développe une offre spécifique destinée à ses locataires dans le cadre de l'opération « HLM Grand Est énergie »

Il n'est pas de petites économies. Et ça, les bailleurs sociaux tels qu'Habitat 08 l'ont bien compris.

De octobre à décembre 2019, quelque 11 500 foyers ardennais ont pu bénéficier de l'opération «HLM Grand Est énergie». (<http://www.hlmgrandest-energie.com>)

Un dispositif mis sur pieds pour la deuxième année consécutive par l'Union régionale HLM (<http://fnar-habitat.org/adherent/region-grand-est/>), en partenariat avec le courtier Place des énergies (<https://www.placedesenergies.com/>) et 27 bailleurs sociaux du Grand Est.

Jusqu'à 17 % d'économie peuvent être réalisés sur l'année, soit l'équivalent d'une mensualité.

« L'objectif est de favoriser l'économie d'énergie des foyers locataires en leur proposant des offres aux taux négociés et aux meilleures conditions grâce à un achat groupé d'énergie », déclare Hélène Albertini-Fourbil, directrice de l'Arca, l'Union sociale pour l'habitat de Champagne-Ardenne (<https://www.arca-hlm.com/>).

« En réalité, ce sont les parts variables des factures d'énergie, c'est-à-dire la partie consommation des foyers, qui baissent de 14 à 17 % selon l'offre, permettant ainsi d'augmenter le pouvoir d'achat des locataires », éclaire Jacques Semoy, chargé de communication chez Habitat 08 (<https://www.habitat08.fr/>).

À Charleville, l'ensemble des locataires de ce bailleur social peuvent souscrire à l'une des trois offres proposées (100 % verte, Evo ou classique), sans aucune autre condition préalable.

« Démystifier la démarche »

« L'idée est de réduire la précarité en ouvrant l'opération au plus grand nombre », poursuit la directrice de l'Arca.

La démarche se veut d'ailleurs « simple ». Le locataire vérifie son éligibilité, par téléphone ou sur le site Internet dédié, puis sélectionne une offre à laquelle souscrire. Les démarches administratives sont ensuite prises en charge par le courtier.

« Changer de fournisseur est une démarche entièrement gratuite, et simple à réaliser. Mais les particuliers l'ignorent. On cherche donc à démystifier tout cela », souligne Laury Bethencourt, responsable des marchés particuliers chez Place des énergies.

Individualisation des frais de chauffage chez Hamaris (52)

Le Journal de la Haute-Marne – 09/01/2020

Obligation légale qui devrait générer, en théorie, des économies, le passage à l'individualisation des frais de chauffage va être mis en œuvre chez Hamaris. Pour le bailleur social, il s'agit d'assurer un principe d'équité dans la facturation.



Hamaris espère pouvoir mettre en service l'individualisation des frais de chauffage dès le 1^{er} janvier 2022 et ainsi permettre aux locataires d'avoir une visibilité sur leur consommation énergétique.

Principale part des consommations d'énergie dans l'habitat, le chauffage représente pour Hamaris 66 % de la facture globale.

Jusqu'à présent le partage de la somme globale se faisait habituellement selon les tantièmes ou au prorata de la surface de l'appartement. Cette situation créait donc une inéquité et pour remédier à cela tout en respectant les recommandations de la loi Elan, Hamaris va procéder à l'individualisation des frais de chauffage qui permettra de payer selon ce que chaque appartement a réellement consommé. L'ambition étant que les locataires sont incités à maîtriser leur consommation en évitant les gaspillages énergétiques.

Pour réaliser cette individualisation, des travaux vont donc être entrepris dans les prochains mois au sein des différents bâtiments du bailleur social, à l'exception des bâtiments exempts du fait de leur consommation actuelle ou bien du fait d'une impossibilité technique. Dans les faits, des robinets thermostatiques et des vannes de réglage vont être installées en pied de colonne. Par ailleurs, pour permettre l'installation de l'individualisation, un diagnostic et une définition du champ d'application vont être engagés lors du premier semestre 2020.

Compteurs individuels ou répartiteurs

Cette phase d'études des différents logements va permettre l'installation d'appareils de mesure lisibles à distance mais pour cela il va falloir que chaque appartement soit doté d'un compteur individuel, choix prioritaire si la possibilité existe, ou bien à défaut d'un répartiteur de frais de chauffage.

Le compteur individuel d'énergie thermique (CET) devrait être placé à l'entrée de chaque logement et affiche la consommation réelle de chauffage, permettant aux occupants de suivre leurs consommations.

Cet appareil sera mis en place dans le cas d'une distribution horizontale par boucle fermée. A l'inverse, pour les logements qui sont dans le cas d'une distribution verticale, et pour lesquels il est techniquement impossible ou non rentable de mettre un CET c'est un répartiteur de frais de chauffage (RFC) qui va être installé.

Ce dispositif sera placé sur chaque radiateur du logement et mesurera les différences de température entre le radiateur et la pièce pour déduire la quantité de chaleur consommée.

Cette opération, dont le coût global est estimé à 500 à 600 000 € pour les 10000 logements du bailleur, doit entrer en application avec le démarrage du comptage individuel, pour le 1^{er} janvier 2022. Avec des travaux préparatoires et la mise en place des compteurs et répartiteurs qui vont s'échelonner sur le second semestre 2020 puis sur toute l'année 2021.

L'Union – 10/01/2020

Le Grand-Est se situe au-dessus de la moyenne (1 745 euros) et les Hauts-de-France, légèrement en-dessous (1 675 euros), selon le sondage réalisé par Effy, une société spécialisée dans la rénovation énergétique.



Le bois se révèle, de loin, l'énergie la moins chère.

En 2019, les Français ont dépensé en moyenne 1 696 euros pour chauffer leur logement, révèle un sondage réalisé par Effy, une société spécialisée dans la rénovation énergétique, auprès de plus de 50 000 personnes.

Par comparaison, le salaire d'un employé payé au smic est fixé à 1 539,42 euros bruts par mois pour 2020.

D'une source d'énergie à l'autre, le coût peut énormément varier.

Les foyers qui dépendent du fioul ont dépensé la somme la plus élevée (1 913 euros en moyenne). Les utilisateurs de l'électricité ont alloué 1 802 euros à leur chauffage ; les utilisateurs du gaz, 1 446 euros.

Les détenteurs d'installations au bois s'en sortent le mieux, avec 759 euros dépensés en 2019.

À surface égale, l'électricité la plus chère.

Afin de rendre plus pertinents et plus justes ces résultats, Effy a ramené ces moyennes à la surface chauffée. « Les habitations équipées au fioul sont en général plus grandes (148 mètres carrés en moyenne) que celles dotées d'installations à l'électricité dont la surface moyenne est de 113 mètres carrés », explique Effy.

À surface égale, l'électricité est l'énergie de chauffage la plus chère avec une moyenne de 15,90 euros par mètre carré. Suivent le fioul (12,90 euros par mètre carré), le gaz (11,70 euros par mètre carré) et enfin, loin derrière, le chauffage au bois (5,80 euros par mètre carré).

Des disparités géographiques

Les dépenses de chauffage varient également selon la région. C'est l'Île-de-France qui paye le plus cher, avec 1 864 euros en moyenne. Arrivent ensuite l'Auvergne-Rhône-Alpes (1 802 euros) et la Normandie (1 784 euros).

Trois régions passent sous la barre des 1 600 euros par an : la Bretagne avec 1 568 euros, Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 566 euros) et l'Occitanie (1 524 euros).

Le Grand-Est se situe au-dessus de la moyenne (1 745 euros) et les Hauts-de-France, légèrement en-dessous (1 675 euros).

www.reims-habitat.fr – 23/01/2020

Reims habitat innove dans sa Relation à ses clients-locataires en proposant SamBot, le Chatbot de Reims habitat.

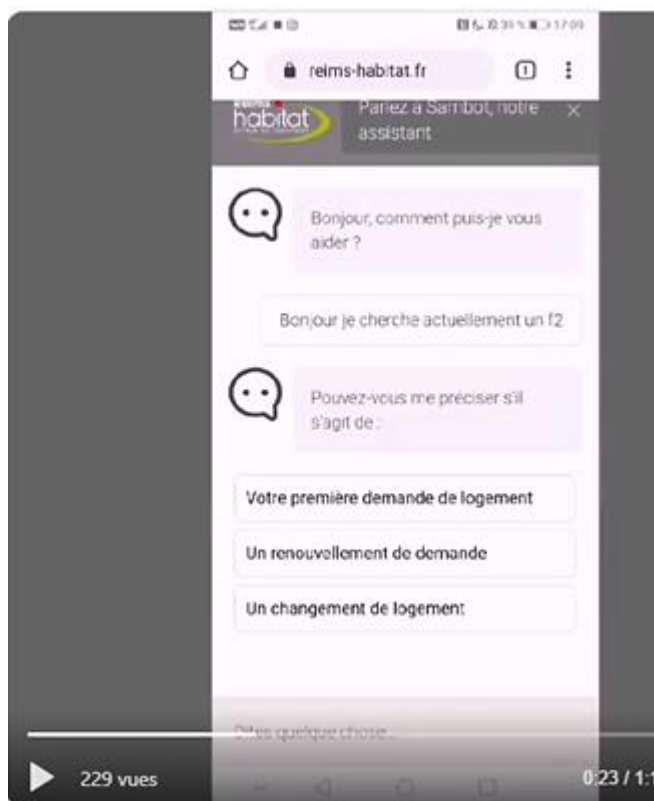
Qu'est-ce qu'un Chatbot ? : Un Chatbot est un logiciel-robot pouvant dialoguer automatiquement avec une personne, un client.

« Il apparaît sous la forme d'un personnage à qui vous pouvez poser des questions et qui vous donnera alors la bonne information ou vous dirigera vers le service le mieux adapté pour vous répondre. »

En apprentissage permanent, il apporte des réponses facilement et rapidement aux questions qui lui sont posées.

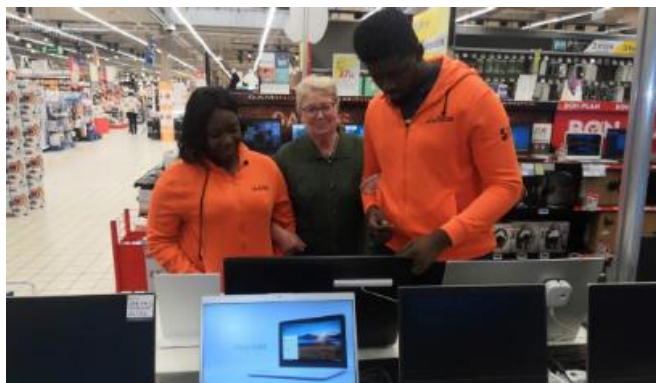
L'objectif de SamBot est double :

- apporter des informations et des réponses simples, rapidement ;
- offrir plus de temps pour les équipes du Centre de Relation Client de Reims habitat ou en Agences sur des sujets plus complexes nécessitant un échange et un dialogue.



L'Union Marne – 09/01/2020

Engagés par l'association Unis-Cité, vingt-quatre jeunes en service civique apportent leur aide à des personnes mal à l'aise avec les outils numériques.



Les jeunes d'Unis-Cités interviennent dans des structures, à domicile ou accompagnent les personnes, lors d'achats par exemple

Fracture numérique », « illettrisme »...

De nouveaux mots pour un phénomène de société : le décrochage d'une partie de la population face à l'usage des nouvelles technologies (17 % de Français concernés selon l'Insee). C'est à partir de ce constat que l'antenne rémoise de l'association Unis-Cité a engagé 24 jeunes en service civique dans le cadre de deux projets destinés à aider les personnes mal à l'aise avec les outils numériques.

« Les bénéficiaires du premier projet sont majoritairement des personnes de plus de 50 ans », explique Samuel Attafi, coordinateur d'équipes à Unis-Cité Reims. « Un binôme de volontaires leur propose un accompagnement personnalisé. Le deuxième projet concerne en majorité des personnes âgées de 60 à 80 ans qui bénéficient également d'accompagnements individualisés mais aussi collectifs. Ces projets sont financés par Plurial Novilia et Transdev. »

Les jeunes volontaires interviennent dans diverses structures : une résidence intergénérationnelle du Foyer rémois, deux résidences de l'Arfo, deux Epadh (le Sourire champenois et la résidence Wilson), l'association Étoile Croix-du-Sud, la maison de quartier Billard, la Fondation Armée du Salut et la société Saint-Vincent-de-Paul.

Nous travaillons avec différentes structures qui identifient des bénéficiaires potentiels. Il en découle un accompagnement individuel au domicile des personnes âgées », ajoute M. Attafi. Il s'agit aussi de faciliter leur mobilité. Elles sont accompagnées lors de déplacements au cours desquels elles doivent utiliser des outils numériques (achats, démarches administratives).

25 000 volontaires engagés en 25 ans Créée en 1995, l'association Unis-Cité permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer un service civique lors de missions de six à neuf mois. Implantée dans plusieurs villes de France, elle a engagé plus de 20 000 volontaires en 25 ans, dans différents domaines (solidarité et lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). À Reims, la promotion 2019 – 2020 compte 64 filles et garçons répartis dans trois programmes articulés autour de la santé, du décrochage scolaire et numérique.

Des travaux destinés aux locataires de 70 ans et plus habitant leur logement depuis plus de 25 ans

www.reims-habitat.fr – 20/01/2020

Reims habitat propose à ses locataires de 70 ans et plus, habitant dans leur logement depuis plus de 25 ans, de réaliser gratuitement un certain nombre de travaux chez eux (changement de papier peint ou peinture, installation de mitigeurs, pose de barre d'appui dans la salle de bain, installation de WC rehaussé...).

« Rencontre avec une cliente de Reims habitat ayant bénéficié de ce service. »

Comment avez-vous entendu parler de ce service ?

Je souhaitais refaire certaines pièces de mon appartement et j'ai vu un article sur ce service dans un numéro du QCR Infos*. Habitant depuis 31 ans dans mon appartement et vu mon âge (NDLR : elle rigole) je rentrais dans les critères. Je me suis donc dit que j'allais faire les démarches.

Quelles ont été ces démarches ?

J'ai envoyé un courrier au Siège de Reims habitat, sans l'adresser à quelqu'un en particulier, en expliquant ma situation et que j'étais intéressée pour bénéficier de ce service.

La demande a été faite en novembre 2018 et j'ai eu une réponse assez rapidement.

Une fois la demande acceptée, comment cela s'est passé ?

Tout d'abord, une personne de l'Agence Université de Reims habitat est venue pour déterminer les travaux à effectuer. Au départ, il était prévu que les travaux aient lieu uniquement dans la salle de bain. Je lui ai également montré ma cuisine qui était très ancienne et que je souhaitais rénover. Finalement, des travaux ont été faits dans les deux pièces. Des devis ont été demandés puis les entreprises ont commencé à prendre contact avec moi pour fixer les différents rendez-vous.

Quels ont été les travaux ?

Dans la salle de bain, l'entreprise a remplacé la baignoire par une douche. C'était le plus gros des travaux. Ils ont remplacé le lavabo et l'ont changé de place. Toute la peinture a été refaite, le sol également. Dans la cuisine, ils m'ont ajouté des prises électriques. Puis ils ont mis de la fibre de verre et refait les peintures.

De mon côté, comme je voulais moderniser ma cuisine, j'en ai profité pour acheter des meubles, un nouvel évier et remplacer le plan de travail en inox déjà existant. J'avais donc tout retiré au moment des travaux afin de leur faciliter la tâche. J'avais envie d'une belle cuisine !

La personne de l'Agence est revenue chez moi pour s'assurer du bon déroulement des travaux. Il y avait un problème avec les enduits de la salle de bain. Ils ont donc été refaits plus proprement avant la mise en peinture.

Combien de temps ont-ils duré ?

Étant souvent absente de chez moi, les travaux ont été répartis sur plusieurs mois car, avec les entreprises, nous devions trouver une date commune à nos deux emplois du temps ! Mais mis bout à bout, je pense que les travaux, dans leur ensemble, ont duré 9 jours dans mon logement. Cela va donc assez vite.

Êtes-vous satisfaite de ce service ?

Oui c'est très bien. Je ne regrette pas du tout d'avoir fait les démarches. C'est un bon service grâce auquel Reims habitat remercie leur client fidèle. Je le recommande vivement à tous ceux qui peuvent en bénéficier.

Pourquoi l'année 2019 a été bénéfique à Ensemble2Génération à Châlons ?

L'Union Marne – 12/01/2020

L'année 2019 a permis à l'association Ensemble2Génération de mieux communiquer.



Ensemble2Génération développe un dispositif qui met en relation un étudiant hébergé par un senior

L'association Ensemble2Génération a tenu le 9 janvier 2020 son assemblée générale annuelle pour présenter le bilan de sa quatrième année d'existence, sous la présidence de Martine Georgel.

L'agence châlonnaise, créée en 2015, fait partie d'un réseau national (<https://ensemble2generations.fr/seniors/senior-carte>) né en 2006 après la canicule, qui a révélé la solitude des personnes âgées. Elle développe un dispositif intergénérationnel qui met en relation un étudiant hébergé par un senior qui l'accueille.

Les binômes créés en 2019 ont permis de rétablir la situation financière

Trois formules s'offrent à eux : logement gratuit pour l'étudiant qui garantit au senior une présence en soirée et la nuit ; un loyer économique grâce auquel l'étudiant paie uniquement les charges contre des services ; un loyer solidaire pour lequel l'étudiant apporte un complément de revenus contre une veille passive.

Une cotisation d'adhésion est versée à l'association (12 € mensuels pour le senior et 15 € pour l'étudiant). Cette dernière s'occupe de l'intégralité du dossier.

L'année 2019 a été marquée par le succès notable de la communication réalisée par la structure à travers des affiches et des flyers et sa participation à différentes manifestations (salon des seniors, foire-exposition, forum des associations).

Cinq binômes ont été créés en 2019 contre un l'année précédente, ce qui a permis de rétablir la situation financière excédentaire de 513 €.

Martine Georgel a noté que l'association ne reçoit aucune subvention de la ville qui a pourtant encouragé le projet de création. Elle a également fait part d'une inquiétude concernant les trois bailleurs sociaux de la ville et dont un seul a adhéré au dispositif. Par ailleurs, les projets de « silver-logements » risquent d'apporter une certaine concurrence au fonctionnement de l'association. C'est aussi ce qui inquiète sa présidente.

L'Union Marne – 08/01/2020

Avec l'ouverture prochaine des collocations seniors, le projet d'un espace jeune, et l'étude d'une cantine scolaire ouverte aux aînés, la commune souhaite renforcer les liens entre habitants.

Entre 1989 et 2014, j'ai pu constater, en tant que conseiller municipal, une augmentation graduelle du budget, a fait remarquer Bruno Legrand, mardi soir, devant les Fertons venus écouter les vœux du maire de Fère-Champenoise.

Mais à partir de 2014, et sur les six dernières années, nous avons fait face à la diminution des dotations de l'État, soit près de 200 000 euros en moins. Nous avons dû nous tenir à des dépenses provisionnées et sérieuses pour maintenir le cadre de vie des Fertons. »

Parmi les dépenses réalisées, le maire a mentionné la réhabilitation du quartier HLM, mais aussi la restauration du foyer des jeunes travailleurs, ainsi que la création du lotissement du petit Val, avec déjà sept terrains attribués. D'autres chantiers ont abouti, comme la rénovation du parc des sports et de la piscine Tournesol. L'école primaire, quant à elle, donnera du fil à retordre aux élus, puisque de nombreuses malfaçons ont été constatées.

“Nous avons dû nous tenir à des dépenses provisionnées et sérieuses pour maintenir le cadre de vie”

Après l'inauguration de onze pavillons pour senior par Plurial Novilia, rue des Peupliers, la commune souhaite continuer à se doter d'infrastructures pour les personnes âgées, tout en pensant l'intergénérationnel.

« Dans dix mois, les collocations Âge&Vie permettront l'ouverture de seize logements, a fait savoir Bruno Legrand.

Un projet de restauration de la cantine scolaire doit nous permettre d'y inclure les personnes âgées. Un espace jeune, dans le centre de Fère-Champenoise, pourrait permettre une revitalisation de la commune. »

Parmi les dossiers qui pourraient être portés au cours du prochain mandat, si les Fertons font le choix de maintenir Bruno Legrand dans ses fonctions, sera le passage de Fère en village étape. « Nous ne pouvons prétendre à ce label pour le moment, puisqu'il nous faut dix chambres d'hôtes ou hôtels à Fère, ce qui n'est pas le cas. Mais c'est un projet que nous gardons dans un coin de la tête. »

L'Union Marne – 14/01/2020

La Rive gauche et le Verbeau sont désignés quartiers prioritaires de Châlons et bénéficient, dans ce cadre, de politiques spécifiques d'accompagnement. Diagnostic de ces territoires.



Le Verbeau, quartier classé prioritaire actuellement en pleine opération de renouvellement urbain, bénéficie d'actions dans le cadre du contrat de ville pour réduire les inégalités notamment. – Savart paysage

Dans le cadre de son rapport annuel sur le contrat de ville, la municipalité a dressé le portrait des quartiers prioritaires châlonnais.

L'un situé dans le sud de la commune englobe le Verbeau et Laforest. L'autre, sur la Rive gauche, le Mont-Saint-Michel, La Bidée et Orléans.

À l'aide de données statistiques datant de 2011 à 2018, issues de différents organismes (Insee, Pôle emploi, CAF, CNAM...), un diagnostic de ces territoires a pu être réalisé. Grâce aux politiques menées, il démontre une évolution positive pour l'emploi par exemple, mais une accentuation des écarts de revenu.

1. Qui y résident ?

Les moins de 24 ans sont surreprésentés dans les deux quartiers dits prioritaires de la ville.

37,8 % de leurs résidents font partie de cette classe d'âge, tandis qu'à Châlons, à l'échelle de la commune, ils ne sont que 31,3 %.

Les 60 ans et plus sont, au contraire, sousreprésentés au Verbeau, à La Bidée - Orléans et au Mont-Saint-Michel.

La population de ces quartiers n'en compte que 18 %, contre 23,5 % pour Châlons.

Fiche de quartier

Le quartier prioritaire de la Rive gauche s'étend sur 34 hectares. Il compte 3 622 habitants, soit 8,1% de la population châlonnaise.

Le quartier prioritaire sud s'étend sur 24 hectares. Il compte 3 157 habitants, soit 7 % de la population châlonnaise.

Côté foyer, 45 % des ménages ne sont constitués que d'une seule personne, contre 37,4 % à l'échelle de la population de l'Agglomération de Châlons. Cette part est stable par rapport à 2010, alors qu'elle augmente sensiblement sur la même période pour la ville de Châlons (+1,8 %).

La part des familles monoparentales progresse, elle, en revanche dans les quartiers prioritaires. Elle s'élève à 18,4 % côté rive gauche et à 21,5 % au Verbeau.

Ce taux est en progression depuis 2010 d'environ 3,5 points dans chacun de ces territoires. Il augmente aussi pour l'ensemble de la ville, en passant de 7,7 % en 2010 à 11 % en 2016, ce qui signifie que cette situation n'est pas spécifique aux quartiers prioritaires.

2. Quels sont les revenus des habitants ?

Le niveau de vie (revenu disponible du ménage en tenant compte de sa composition) médian diffère assez largement entre l'échelle ville et celle des quartiers dits prioritaires. À Châlons, en 2017, il s'élève 1 554 euros par mois, contre 1 474 euros en 2012. Il est ainsi en augmentation, ce qui n'est pas le cas dans les quartiers prioritaires, où il n'a pas progressé durant ces cinq dernières années.

Il est de 1 037 euros mensuels à La Bidée - Orléans - Mont-Saint-Michel et de 1 034 euros au Verbeau.

L'écart de revenu est ainsi de 33 % par rapport à Châlons-en-Champagne.

Cette situation s'accroît depuis 2012. On constate en effet que le niveau de vie des habitants les plus modestes à Châlons se situe parmi le niveau de vie le plus élevé des habitants des quartiers prioritaires.

40 % des ménages y perçoivent moins de 932 euros par mois, soit le seuil de pauvreté fixé dans la ville en 2017.

Ce taux, à l'échelle de Châlons, est inférieur. Il est fixé à 20,4 %. La pauvreté progresse ainsi parmi les ménages résidant dans les deux quartiers prioritaires de Châlons, inscrivant le Verbeau comme de la Rive gauche sur la liste des 300 quartiers prioritaires les plus pauvres de France métropolitaine, sur les 1 296 recensés en 2015.

3. Impôts, prestations sociales, que perçoit ou verse la population ?

Que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans la ville de Châlons, la part des prestations sociales dans le revenu disponible ne cesse de croître depuis 2012. Elle passe de 20,7 à 23,2 % Rive gauche, de 20,4 à 23,9 % au Verbeau - Laforest et de 7,1 à 7,8% pour les habitants, à l'échelle du territoire de la commune.

En fonction des données, il est à noter les deux quartiers prioritaires rassemblent 22 % des allocataires des Châlons. Le nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (CAF, RSA, logement...) est important en ville, en dehors du Verbeau, de La Bidée - Orléans et du Mont-Saint-Michel.

Son augmentation est en effet de l'ordre de 3,5 % par an en moyenne depuis 2015. Signe que cette tendance est globale et non pas spécifique aux quartiers prioritaires. Concernant la part des ménages fiscaux imposés, elle se stabilise dans les quartiers prioritaires autour de 24 % en 2016, alors qu'à Châlons, les dernières données de l'Insee confirment une accentuation de la baisse des ménages fiscaux imposés sous la barre des 50 %.

4. Qu'en est-il de l'emploi ?

La tendance est à la baisse du chômage depuis 2015 selon l'analyse conjoncturelle du marché du travail menée par Pôle emploi.

Le nombre de demandeurs d'emplois a diminué de 3,9 % sur une période de deux ans, entre septembre 2016 et septembre 2018, sur le territoire des quartiers prioritaires châlonnais alors qu'il reste stable dans les territoires bénéficiant de la politique de la ville au niveau départemental, et a tendance à augmenter au niveau national.

Ceci dit, le chômage reste prégnant au Verbeau, comme sur la Rive gauche. Le ratio demandeur d'emploi / population de 2013 est en effet de respectivement 18,2 % et 19,1 % pour les deux quartiers, contre 11,5 % pour la ville.

Des données à relativiser. À l'échelle nationale, en métropole, le taux de chômage dans les zones prioritaires s'élève en effet en 2017 à 24,7 %.

L'Ardennais – 13/01/2020

Action coeur de ville, plan national de rénovation de l'habitat des centres-villes, franchit une nouvelle étape avec la municipalité.

Comme 221 autres villes de France, dont Sedan, Charleville-Mézières a été sélectionnée pour faire partie du programme « Action coeur de ville » qui ambitionne de rénover l'immobilier ancien, parfois insalubre et souvent énergivore des centres urbains de taille moyenne.

Première étape en 2018

Ce fonds, initié par l'État et piloté par Action logement, la Caisse des dépôts et l'Agence nationale de l'habitat, est doté d'1,5 milliards d'euros au niveau national afin de « financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes dont les collectivités locales portent un projet de redynamisation de leur centre », explique la convention-cadre, signée en 2018 et officialisant l'entrée de la Ville dans le programme étatique.

Aujourd'hui la municipalité et son intercommunalité sont en passe de convenir d'une seconde convention dans laquelle quatre immeubles ont été identifiés. Il s'agit des parcelles situées 9-11 Bld de Béthune, 4 rue Jean-Baptiste-Clément, 55 avenue du Petit-Bois, 33 avenue Forest.

Tous les quatre « sont la propriété du bailleur social ardennais Espace habitat », précise Else Joseph, adjointe déléguée à l'urbanisme. Pour l'heure « aucune déclaration d'utilité publique ou expropriation ne sera donc nécessaire », ajoute l'élue.

Car à l'avenir la commune pourrait éventuellement bénéficier sur d'autres immeubles de ce fonds. En effet, notons que dans cette convention, la municipalité s'est également engagée « à céder les immeubles qu'elle détient en propre », « à une valeur ne dépassant pas son coût historique d'investissement ».

Le plan pourrait également être étendu à des investisseurs privés, comme cela est précisé « Action Logement analysera les projets de réhabilitation d'immeubles entiers portés par des investisseurs privés que la ville et l'EPCI (Ardenne Métropole) considèrent comme stratégiques ».

Toutefois, le début des grandes manœuvres immobilières dans le centre n'est pas pour demain

Mais attention toutefois, le début des grandes manœuvres immobilières dans le centre n'est pas pour demain.

Évidemment, la période électorale approchant, le contexte est peu propice mais aussi car ce programme, prévu jusqu'à la fin 2022 avec la fin de la convention, est calé sur le mandat présidentiel.

Un comité de pilotage, animé par la collectivité et la Direction régionale d'Action logement et la collectivité devra être rapidement constitué. Il se réunira deux fois par an pour suivre l'évolution des projets.

“Une offre rénové”

Une fois rénovés, ces immeubles ont « vocation à être affectés à l'habitation, pour leur plus grande part », énonce la convention. « La transformation de logement en locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif » qui vise à « accueillir une offre rénovée de logement et de commerce ».

URBANISME

Hamaris veut faire peau neuve

Le relogement des locataires de la mythique "Banane", qui sera démolie en 2022 au plus tôt, a commencé. Certains d'entre eux vont intégrer l'ancienne École du Boulevard, rénovée dans les prochaines semaines, maintenant que les travaux sont terminés.

C'est le début des grandes manœuvres pour Hamaris. Maintenant que le réaménagement de l'ancienne École du Boulevard est conclu, le bailleur social va commencer à pourvoir les 17 logements (allant du T1 au T3) de ses deux nouveaux bâtiments, conçus et aménagés pour 1 972 000 €. « Les premiers locataires seront installés sous quinze jours », annonce ainsi Jacques Chambaud, le directeur général d'Hamaris. Et la plupart de ces premiers occupants, comme prévu, ne viendront pas de très loin puisqu'ils occupent actuellement le bâtiment Navarre, dit "La Banane", situé une centaine de mètres plus loin. La "Banane", on le sait, est appelée à disparaître. Le calendrier se précise puisque le bailleur social a prévu sa démolition en 2022. « Au plus tôt », tempèrent toutefois, de concert, Jacques Chambaud et sa présidente, Yvette Rossigneux. Hamaris souhaite en effet prendre « tout le temps nécessaire » pour les opérations de relogement, bien conscient du caractère sensible de cette opération.

Pas moins de 53 % des locataires de La Banane ont plus de 60 ans, et 20 % occupent leur logement depuis plus de 20 ans. Certains n'ont pas caché leur opposition, voire leur détresse, devant la perspective de la démolition de cet immeuble devenu emblématique.

« En aucun cas nous n'allons contraindre les locataires à aller là où ils ne veulent pas aller. »

Jacques Chambaud, directeur général d'Hamaris

Pour l'heure, sur les 60 logements que compte La Banane, quinze sont d'ores et déjà inoccupés, sept familles ont été relogées ailleurs dans le parc Hamaris et cinq sont parties pour le privé, tandis que deux locataires ont rejoint un Ehpad et qu'un dernier est malheureusement décédé. La commission d'attribution du bailleur poursuit son travail, sachant que la majorité des locataires souhai-



La mythique Banane sera démolie en 2022 au plus tôt, a annoncé le bailleur social Hamaris en précisant son calendrier.

te rester en centre-ville, et que certains, qui sont prêts, vont donc prochainement intégrer l'ancienne École du Boulevard. « L'avant-dernière commission a été entièrement dédiée aux locataires de La Banane. Nous avons mis en place des critères objectifs et nous voulons prendre le temps de faire les choses », explique Yvette Rossigneux, tandis que

Jacques Chambaud affirme qu'« en aucun cas nous n'allons contraindre les locataires à aller là où ils ne veulent pas aller ». Le Bâtiment 10 - qui devrait être prêt pour 2022, les logements réhabilités de la rue de la Boucherie et l'ensemble de la rotation du parc locatif seront concernés. L'avenir de l'emprise de la Banane, quant à lui, dépen-

dra évidemment des équipes issues des élections municipales et communautaires de mars. Sophie Delong, en lien avec le Grand Langres, maintient son projet de longue d'y installer le futur cinéma (de trois salles, en principe). Ce projet devrait figurer dans son programme électoral.

N. C.
n.corte@jhm.fr



L'Est Éclair – 24/01/2020

Le 70e anniversaire de Troyes Habitat était au cœur des vœux de l'office public HLM le 23 janvier 2020.



François Baroin et Bertrand Chevalier jugent un mandat satisfaisant pour Troyes Habitat

Troyes, 1950. « Plus de 12 000 personnes vivent dans quelques 3 250 logements malsains. » Ce constat sort de la bouche du maire de l'époque, Henri Terré.

Le 30 mars de cette même année, le conseil municipal crée l'office municipal HLM à loyer modéré pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale. C'était l'ancêtre de Troyes Habitat.

Soixante-dix ans plus tard, le président, Bertrand Chevalier, a rendu hommage à ses prédécesseurs, aux différentes générations de locataires qui se sont succédé et aux salariés « qui s'y sont investis, âme chevillée au corps ».

Devant les partenaires et les élus, réunis lors des vœux du bailleur social au siège de Troyes Champagne Métropole, il a rappelé quelques chiffres-clés. Lors du dernier mandat, Troyes Habitat a investi 155 millions d'euros, livré 1 021 logements, en a réhabilité 844, résidentialisé 1 966 et, enfin, démoli 212.

La baisse des APL ?

« Une mesure absurde qui a mis des bûches dans les foyers des gilets jaunes »

Si les finances sont bonnes (4,1 M€ d'autofinancement, un taux d'endettement en dessous de la moyenne à 37,6 %), l'inquiétude demeure après le « sérieux coup de canif » vécu par l'office HLM après la baisse de 5 € des APL (aide personnalisée au logement) en 2017.

« En réalité, pour nous, c'est une baisse de 60 € par mois par locataire, soit une perte de 3 millions par an. Pour les trois organismes du département, c'est 10 millions en moins par an », détaille Bertrand Chevalier. Regrettant « immensément » la baisse des APL, François Baroin a dénoncé une mesure « technocratique, absurde qui n'a pas tenu compte de la réalité sociale et mis des bûches dans les foyers des gilets jaunes ».

De son côté, le président de Troyes Champagne Métropole a souligné le rôle de Troyes Habitat comme un « acteur majeur » du développement du territoire.

Troyes Habitat et Aube Immobilier

Le 70e anniversaire verra la concrétisation du rapprochement entre Troyes Habitat et Aube Immobilier.

Ne possédant pas la taille critique de 12 000 logements pour perdurer dans les conditions émises par le gouvernement, les deux offices HLM n'ont d'autre choix que la fusion. « C'est un processus qu'on n'a pas voulu subir.

C'est une opportunité qui a du sens », reconnaît Bertrand Chevalier, qualifiant le futur bailleur social d'« outil puissant » avec 20 000 logements et 50 millions d'euros d'investissements annuels. Plusieurs paramètres restent cependant à régler, tels que la relation avec les locataires, le dialogue social ou encore les pratiques managériales. La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2021.

L'Est Eclair – 02/01/2020

Une agglomération troyenne toujours dynamique, l'Est aubois qui souffre encore, des bourgs ruraux qui retrouvent le sourire : voilà le bilan du dernier recensement de la population.

310 020 habitants, dont 61 652 à Troyes : c'est le résultat du recensement dans l'Aube

L'agglomération reste dynamique

1 600 habitants supplémentaires en un an sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, mille rien que pour la ville de Troyes...

L'agglomération troyenne et les couronnes l'entourant continuent de gagner des habitants année après année. Sainte-Savine (+ 272 habitants) et Saint-André-les-Vergers (+ 195 habitants) jouent le rôle de locomotive. La hausse est plus impressionnante dans la première couronne.

La Rivière-de-Corps a gagné 427 habitants en cinq ans, dont 143 entre 2016 et 2017. Bréviandes, Buchères, Sainte-Maure ou Barberey-Saint-Sulpice ne sont pas en reste.

Les plus fortes hausses (de 2012 à 2017)

1. Troyes	+ 1 643 habitants
2. Saint-André-les-Vergers	+ 783 habitants
3. Rosières-près-Troyes	+ 517 habitants
4. Romilly-sur-Seine	+ 483 habitants
5. Sainte-Savine	+ 473 habitants
6. La Rivière-de-Corps	+ 427 habitants
7. Bréviandes	+ 410 habitants
8. Lusigny-sur-Barse	+ 369 habitants
9. Pont-Sainte-Marie	+ 343 habitants
10. Buchères	+ 253 habitants
11. Sainte-Maure	+ 216 habitants
12. Crenay-près-Troyes	+ 144 habitants
13. Barberey-Saint-Sulpice	+ 142 habitants
14. Saint-Parres-aux-Tertres	+ 137 habitants

Des exceptions dans l'agglomération troyenne

À l'inverse, en raison de la mutation du quartier Chantereigne, La Chapelle-Saint-Luc poursuit sa chute inexorable (- 477 habitants).

Toujours 3e au niveau départemental, elle ne compte plus que huit habitants d'avance sur Saint-André-les-Vergers. Saint-Julien-les-Villas fait aussi partie des communes déficitaires sur les cinq dernières années avec une perte de 84 habitants entre 2012 et 2017.

Une deuxième couronne qui gagne

Lusigny-sur-Barse est le symbole de ces communes situées à une vingtaine de kilomètres de Troyes et qui attire une population active.

En un an, Lusigny a encore gagné 36 habitants et compte désormais 2 167 âmes (elle en comptait moins de 1 000 dans les années 80).

Dans une moindre mesure, on retrouve ce phénomène dans d'autres villages plus modestes.

Aubeterre compte 22 % d'habitants en plus entre 2012 et 2017 ;
Fontvannes a gagné 82 habitants dans cette même période ;
Torvilliers, 63 ; Voué et Payns, 60.

À l'Est, rien de nouveau...

Les années passent et la situation ne s'améliore guère dans l'Est aubois. Bar-sur-Aube (- 48 habitants en un an, - 243 en cinq ans) et Brienne-le-Château (- 42 habitants en un an, - 191 en cinq ans) sont les premiers à payer le prix de la désindustrialisation de la région. La chute est identique dans la plupart des villages alentour.

Des communes (Thil, Rosnay-l'Hôpital, Salon, Bligny, entre autres) ont perdu près de 20 % de leur population entre 2012 et 2017.

D'autres villages (Spoy, Longpré-le-Sec) parviennent à tirer leur épingle du jeu. Soullaines-Dhuys reste dynamique avec 413 habitants, soit 75 de plus qu'en 2012.

L'Ouest stagne

La croissance démographique de Romilly-sur-Seine s'est arrêtée entre 2016 et 2017 (moins 8 habitants) mais ne traduit pas la tendance depuis cinq ans (483 habitants gagnés entre 2012 et 2017 dans la seule commune de Romilly).

Stimulé par la dynamique de l'Île-de-France, l'Ouest aubois s'en sort mieux que l'Est, même si les chiffres de cette année donnent le sentiment d'une stagnation plutôt que d'une nouvelle poussée.

Bourgs ruraux: du mieux?

Certaines communes rurales connaissent une chute importante du nombre d'habitants depuis ces dernières années. Les chiffres 2017 pourraient leur donner le sourire : Arcis-sur-Aube (+ 35 habitants), Mailly-le-Camp (+ 33), Saint-Mesmin (+ 21) ou Chaource (+ 4) ont tous gagné des habitants. À l'inverse, le déclin se poursuit à Landreville, aux Riceys ou à Vendeuvre-sur-Barse.

Comment Troyes a gagné mille habitants en un an ?

Alors que Troyes n'avait gagné que 600 habitants entre 2011 et 2016, la population a grimpé de 1 012 entre 2016 et 2017.

Curieux ? Pas tant que cela...

Bertrand Chevalier, adjoint à la mairie, nous donne deux pistes.

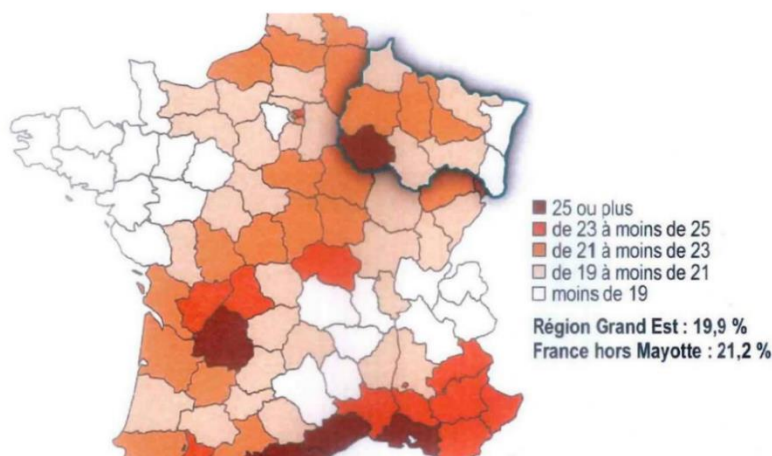
La première est « structurelle » et signe d'un dynamisme retrouvé (développement économique, campagne de promotion nationale, prix de l'immobilier, attractivité étudiante).

La seconde est plus « tactique » et traduit « un travail de fond » réalisé sur le terrain. Une agente de la Ville parcourt deux heures par semaine « les rues oubliées au gré des réhabilitations », souligne Bertrand Chevalier. Et il n'est pas rare de retrouver des logements qui n'avaient pas été contrôlés...

Résultat : des chiffres enthousiasmants « que tous les investisseurs lisent » et qui gonflent les dotations de fonctionnement accordées par l'État.

L'Union – 14/01/2020

Il y a davantage de familles recomposées dans les Ardennes et l'Aube que dans la Marne, selon l'Insee.



La part des enfants (pour 100 enfants mineurs) vivant dans une famille monoparentale. - IGN-Insee 2019

Le recensement de la population a débuté le jeudi 16 janvier 2020. Il concerne 8 % de la population des villes de plus de 10 000 habitants (soit 14 en Champagne-Ardenne) et 20 % des communes de moins de 10 000 habitants (soit 383).

La carte ci-dessus indique les pourcentages d'enfants mineurs vivant dans des familles monoparentales. Dans le Grand Est, où cette catégorie représente 20 % de l'ensemble des familles (les traditionnelles -les enfants sont ceux du couple de parents- comptant pour 69 % et les recomposées pour 11 %), c'est en Alsace que le taux est le plus faible et dans l'Aube qu'il est le plus fort.

À l'inverse, c'est dans l'Aube que l'Insee recense le moins de familles traditionnelles et en Alsace qu'il en dénombre le plus. La Marne se situe dans la moyenne nationale, les Ardennes en dessous.

S'agissant des familles recomposées, elles sont les plus nombreuses dans les Ardennes, l'Aube, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle.

« Nous avons pu établir ces cartes à partir des résultats du recensement de 2018, année à partir de laquelle nous avons fait évoluer le questionnaire annuel en demandant à chaque personne interrogée de qui elle est la conjointe, le père ou la mère », précise Daniel Huet, chef de l'établissement Insee de Reims.

De plus en plus, l'Insee affine les résultats (anonymisés) de ses collectes qui permettent de mieux connaître la population française.

Davantage de difficultés pour les familles monoparentales

On sait ainsi, toujours dans le Grand Est, que les familles dites traditionnelles ont moins de difficulté avec l'emploi : seuls 6 % des enfants de ces familles n'ont aucun de leurs parents en emploi, le taux est presque doublé pour ceux des enfants de familles recomposées et multiplié par six pour les enfants de familles monoparentales.

Les écarts sont également forts s'agissant des conditions de vie dans un logement suroccupé : 15 % des enfants de familles monoparentales sont concernés, contre 10 % de ceux de familles recomposées et 6 % de ceux de familles traditionnelles. De même, les enfants de familles monoparentales ou recomposées sont quasiment deux fois plus nombreux que ceux des familles traditionnelles à vivre dans des logements sociaux.

Voilà à quoi sert, entre autres, le recensement dont la nouvelle édition a débuté le 16 janvier 2020 : établir des informations sociodémographiques qui vont aider l'État à définir ses politiques publiques ou à calculer les dotations qu'il verse aux communes. Les autres collectivités, comme les conseils départementaux ou régionaux et les municipalités, sont aussi mieux armées pour leurs choix d'équipements collectifs.